



Directive 328 (1972)

Organisation d'une nouvelle Conférence parlementaire et scientifique

Assemblée parlementaire

L'Assemblée,

1. Considérant le succès de la troisième Conférence parlementaire et scientifique convoquée à Lausanne du 11 au 14 avril 1972 ;
2. Prenant acte du vœu exprimé par la conférence concernant la création d'un comité ad hoc de participants à la conférence, auquel serait confié le soin d'examiner l'opportunité de tenir une nouvelle conférence ;
3. Convaincue de la nécessité d'engager le plus tôt possible les travaux préparatoires d'une nouvelle conférence, en raison de l'évolution rapide qui risque de se produire dans les domaines d'étude de la conférence ;
4. Egalement convaincue de l'opportunité de donner les suites qui conviennent aux travaux de la troisième conférence, en tenant un ou plusieurs petits colloques axés sur certains des thèmes qui se sont dégagés des délibérations de la conférence,
5. Charge sa commission de la science et de la technologie de créer un comité ad hoc composé de parlementaires, d'hommes de science, d'administrateurs d'organes scientifiques, d'industriels et de syndicalistes, et de lui assigner la tâche :
 - 5.1. de préparer et d'organiser une quatrième Conférence parlementaire et scientifique ;
 - 5.2. de préparer et organiser un colloque qui se tiendrait en 1973 et porterait sur un thème particulier de la troisième conférence choisi par lui ;
6. Charge également sa commission de la science et de la technologie de lui faire ultérieurement rapport sur les résultats du colloque et de la conférence.

